



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

- "Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ?*
- "Mon enfant handicapé va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?*
- "Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?*
- "J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?*

Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).
Ce service est **ouvert à tous et gratuit**.
Il est financé par l'État.

Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

► répond à vos questions :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?

► vous accompagne lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

- Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

L'Udaf propose d'autres services aux aidants familiaux :



- Médiation Aidants-Aidés
- Calendrier des manifestations
- Ateliers, conférences



Service d'Aide aux tuteurs Familiaux de l'UDAF 68 Secrétariat

Tél. : 03 89 30 31 43 (les matins)
Mail : tuteursfamiliaux.udaf68@yahoo.fr

Permanence téléphonique avec les professionnelles

Les mardis de 9H00 à 12H00
au 06 36 22 18 42



Permanences dans les Tribunaux sans RDV

Tribunal de Mulhouse
Tribunal de Guebwiller
Tribunal de Sélestat

RDV à l'Udaf 68 Colmar

Au 7 rue de l'Abbé Lemire – Quai 124 d
Bâtiment A - RDC
68000 COLMAR

Contactez le secrétariat pour connaître les dates des différentes permanences ou consultez notre site www.udaf68.fr